

Question écrite

Un patrimoine financier de 54.5 millions pour notre ville : est-ce justifié ?

Les comptes 2014 de la ville de Delémont font état d'un patrimoine financier de 54,5 millions de francs. Cela représente ainsi au bilan près de 40% de l'actif de notre commune.

Selon la définition émise par le réviseur extérieur des comptes de la ville, le patrimoine financier « **représente les actifs non nécessaires à l'exécution des tâches publiques** » et la « **vente de ces actifs n'a pas d'impact négatif sur l'exécution des tâches publiques** ».

Au vu de ces éléments et rappelant que la dette de la ville est de 132 millions de francs, le groupe PLR demande :

1. Quelle est la structure et de quoi est composé ce patrimoine financier ?
2. Quel est son rendement ?
3. Quels en sont les éléments aliénables ?
4. Un patrimoine financier aussi élevé est-il justifié et dans quelle stratégie s'inscrit-il ?
5. Ce patrimoine financier ne devrait-il pas être contenu et servir à diminuer l'endettement brut de la ville ?

Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Pour le groupe PLR

Julien Crevoisier